

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 152-25 C

Objet : RD - Mise en œuvre des nouvelles offres d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation de la convention-cadre des plans de mobilité employeur - Actualisation des grilles tarifaires de la Vélostation et du réseau de bus pour les tarifs correspondants

• date de convocation le 04 juillet 2025 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 152-25 C

objet **RD - Mise en œuvre des nouvelles offres d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation de la convention-cadre des plans de mobilité employeur - Actualisation des grilles tarifaires de la Vélostation et du réseau de bus pour les tarifs correspondants**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 26 juin 2025, le Bureau a attribué le marché de promotion et de sensibilisation à la mobilité durable et de gestion des services Vélostation et Vélobulle sur le territoire de Grand Chambéry à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mon- Blanc. Parmi les objectifs du contrat figure le renforcement du soutien apporté aux employeurs de l'agglomération.

Depuis plusieurs années, Grand Chambéry soutient les entreprises et les administrations à travers divers dispositifs visant à promouvoir des solutions alternatives de mobilité pour les salariés, afin de réduire efficacement les émissions polluantes. Cet accompagnement se traduit par une assistance aux employeurs dans la mise en place de solutions de mobilité alternatives, incluant des audits de mobilité des salariés, des offres de découverte des services de mobilité, des actions de communication et d'animation, etc.

Deux types de conventions de partenariat étaient jusqu'à présent proposés :

- un premier niveau appelé « offre découverte mobilité » (ODM),
- un second niveau appelé « plan de mobilité employeur » (PDMe) engageant l'entreprise ou l'administration afin qu'elle développe davantage d'actions de mobilité au sein de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement individualisé et renforcé.

Pour ces deux niveaux, le délégataire du réseau de bus et la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc proposaient des animations, des expérimentations, des conseils, des offres commerciales...

Dans le cadre du nouveau marché conclu avec la SPL et en lien avec la délégation de service public de transports en commun engagée depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités d'accompagnement des employeurs sont mises en place suivant trois niveaux :

	Niveau bronze Informier	Niveau argent Informier + animer	Niveau or Informier + animer + diagnostiquer
Actions	Informier sur les solutions de mobilité + Participer au réseau des référents mobilité	Informier sur les solutions de mobilité + Participer au réseau des référents mobilité + Organiser des animations	Informier sur les solutions de mobilité + Participer au réseau des référents mobilité + Organiser des animations + Diagnostiquer pour identifier les potentiels, les freins et les leviers de motivation. Aller plus en profondeur dans l'accompagnement, favoriser l'expérimentation
Avantages mobilités *	21 jours consécutifs de bus et carte Oûra offerte	21 jours consécutifs de bus et carte Oûra offerte + 1 semaine de prêt d'un vélo classique et d'une place en consigne gare	21 jours consécutifs de bus et carte Oûra offerte + 1 mois de prêt de vélo classique et d'une place en consigne gare + 21 jours de prêt d'un vélo à assistance électrique et d'une place en consigne gare (dans la limite des stocks disponibles)

* Ces offres sont accessibles sur présentation d'un justificatif de l'employeur. Les employés ayant déjà souscrit un abonnement bus ou vélo dans les 12 derniers mois ne pourront pas bénéficier des offres proposées.

Ces avantages sont complétés par des offres commerciales TER et Citiz.

Pour faciliter l'engagement des employeurs, le niveau argent sera accessible sur simple inscription en ligne via le site de Synchro Mobilités. Pour le niveau or, il est proposé la signature de la convention-cadre annexée à la présente délibération.

Les employeurs déjà accompagnés dans le cadre d'un PDMe (31 employeurs) ou d'une ODM (9 employeurs) seront inscrits s'ils le souhaitent dans le nouveau dispositif, l'ancien dispositif prenant fin au plus tard au 30 septembre 2025.

Enfin, il est proposé d'intégrer ces nouveaux niveaux aux grilles tarifaires de la Vélostation et du réseau de bus Synchro Mobilités, annexées à la présente délibération.

En outre, la grille tarifaire de la Vélostation est modifiée à la marge pour supprimer les carnets de 10 locations et de consigne en raison de la fraude induite et d'actualiser les tarifs des prestations à la carte de la SPL conformément au vote de son conseil d'administration.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relative à l'approbation des conventions-cadres des mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration,

Vu le marché conclu avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu la délibération n° 082-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 sur le réseau Synchro Bus,

Vu la délibération n° 056-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant les tarifs des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc applicables à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu l'avis de la commission mobilité du 5 mai 2025 et du 17 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** l'application des nouvelles mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration,

Article 2 : **d'approuver** la convention-cadre des plans de mobilité employeur (niveau or),

Article 3 : **de modifier** en conséquence les grilles tarifaires de la Vélostation et du réseau de bus Synchro Mobilités,

Article 4 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les pièces à venir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

152-25 C

Objet de l'acte :	RD - Mise en œuvre des nouvelles offres d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Approbation de la convention-cadre des plans de mobilité employeur - Actualisation des grilles tarifaires de la Vélostation et du réseau de bus pour les tarifs correspondants
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	CONVENTION CADRE PDMe, GRILLE TARIFAIRE RESEAU BUS 01 08 2025 MISE A JOUR, GRILLE VELOSTATION 01 08 2025 MISE A JOUR

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33915H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33915H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025